



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'An deux mil dix-sept, le trente juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-trois juin deux mil dix-sept, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme. Marie-France LE COZ, Mme. Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme. Josiane ANDRÉ, Mme. Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme. Patricia DELAUAUD, Mme. Marie-Josée TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme. Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme. Eva COX, Mme. Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, M. Stéphane LE PADAN, Mme. Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme. Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Guy LE SERGENT, excusé, qui a donné procuration à M. Christophe LE ROUX.

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Josiane ANDRÉ.

Mme. Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-Laure FALCHIER.

Mme. Martine PRIMA, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-Josée TOULLEC.

Mme. Christelle BESSAGUET, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Christelle COUTHOUIS.

M. Arnaud TAËRON, excusé qui a donné pouvoir à Jérôme LEMAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRE, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Jérôme LEMAIRE, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

DEL 30.06.2017-039 : Espace Jeunes – Approbation des tarifs séjours jeunes selon le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

L'Espace jeunes organise du lundi 10 au samedi 15 juillet un séjour « Découverte du milieu insulaire et activités nautiques » à l'île de Batz avec 7 jeunes de la Commune.

Les tarifs sont élaborés et fixés en fonction du coût du séjour (transport, hébergement, repas, activités) et du quotient familial établi par la CAF.

	1	2	3	4
Tranche	de 0 à 840€	de 841 à 1050€	de 1051 à 1260€	à partir de 1261€
QF	73,04%	77,39%	82,60%	100%
Tarif famille €	84 €	89 €	95 €	115 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve la grille tarifaire présentée ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE MAIRE

YVES ANDRÉ

Reçu à la Préfecture
du Finistère le

- 7 JUL. 2017